



Guide pratique pour vos impôts

 Desjardins

A top-down view of a desk with various items: a silver laptop on the left, a silver pen, a black pen, a paperclip, a pair of black-rimmed glasses, and a small potted plant with green leaves in the top right corner.

Sujets abordés

1

Notions de base

2

Tableau récapitulatif
et liens utiles

1 Notions de base



Attention aux mots

Crédit d'impôt : montant qui vient réduire l'impôt qu'une personne a à payer pour une année donnée – contrairement à une **déduction fiscale**, le crédit a la même valeur pour tout le monde, peu importe leurs revenus (+ équitable)

Montant du crédit : valeur nominale à laquelle sera appliquée le taux du crédit – le montant n'équivaut PAS à l'économie fiscale ou au remboursement à anticiper

Crédit d'impôt non remboursable : si le contribuable n'a pas d'impôt à payer ou pas assez pour couvrir la valeur du crédit, le solde sera soit transférable, soit perdu.

Crédit d'impôt transférable : la portion du crédit qui ne peut pas être utilisée par un contribuable parce qu'il n'a pas suffisamment d'impôt à payer peut servir à réduire l'impôt d'un autre contribuable

Crédit d'impôt remboursable : ce crédit aura une valeur monétaire réelle pour tout contribuable qu'il ait ou non de l'impôt à payer. Après avoir réduit l'impôt à payer, le contribuable aura un remboursement pour le résiduel.

Crédit remboursé par anticipation : certains crédits remboursables peuvent être versés « d'avance » au contribuable tout au long de l'année fiscale.

La valeur monétaire d'un crédit

Exemple : Crédit d'impôt pour personne handicapée



Nature: Crédit d'impôt non remboursable et transférable seulement au Fédéral



Montant Fédéral 2024

9 872 \$

Valeur monétaire du crédit :

12,525 %¹ de 9 872 \$ = 1 236,47 \$



Bénéficiaire du crédit : la personne aidée
Le crédit sert d'abord à réduire SON impôt payable, s'il en a.



Montant Provincial 2024

4 009 \$

Valeur monétaire du crédit :

14 % de 4 009 \$ = 561,26 \$



Transférable au conjoint d'abord, sinon au membre de la famille qui subvient à ses besoins qui est identifié sur le formulaire de demande de CIPH (peut être plus d'une personne!)

¹ Considérant l'abattement au Québec

Tableau récapitulatif et liens utiles

Nom du crédit	Palier gouvernemental	Pour la personne aidée	Transférable	Pour le proche aidant	Valeur du Crédit 2024	Remboursable
Crédit d'impôt pour personne aidante	 Provincial		NON mais partageable	OUI Ligne 462	Variable	OUI
VOLET 1						
• Avec cohabitation					de 1 453 \$ à 2 906 \$	
• Montant additionnel pour frais payés pour des services spécialisés de relève					Max : 1 560 \$	
• Sans cohabitation					de 0 \$ à 1 453 \$	
VOLET 2						
• Avec cohabitation					1 453 \$	
Nom du crédit	Palier gouvernemental	Pour la personne aidée	Transférable	Pour le proche aidant	Valeur du Crédit 2024	Remboursable
Crédit canadien pour aidant naturel	 Fédéral		NON	OUI	Variable	NON
• époux ou conjoint de fait à charge				Ligne 30300 Ligne 30425	Jusqu'à 328 \$ Jusqu'à 1 049 \$	
• personne à charge de 18 ans ou plus				Ligne 30400 Ligne 30425	Jusqu'à 328 \$ Jusqu'à 1 049 \$	
• personne à charge de 18 ans ou plus ayant une déficience				Ligne 30450	Jusqu'à 1 049 \$	
• enfant de moins de 18 ans ayant une déficience				Ligne 30500	Jusqu'à 328 \$	

Tableau récapitulatif et liens utiles

Nom du crédit	Palier gouvernemental	Pour la personne aidée	Transférable	Pour le proche aidant	Valeur du Crédit 2024	Remboursable
Montant pour déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques	 Provincial	OUI	NON	NA	561,26 \$	NON
Crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH) + Supplément pour enfant de moins de 18 ans	 Fédéral	OUI	OUI	NA	1 236,47 \$	NON
			→	NA	721,19 \$	NON
Crédit d'impôt pour le maintien à domicile d'une personne âgée (CIMAD)	 Provincial	OUI	NON	NA	Variable entre 0 \$ et 19 380 \$ Réductible	NON
Crédit d'impôt pour frais engagés par un aîné pour maintenir son autonomie	 Provincial	OUI	NON	OUI si conjoint	Variable 20% des frais supérieurs à 250 \$	OUI
Crédit d'impôt pour l'accessibilité domiciliaire pour les aînés et les personnes handicapées	 Fédéral	OUI	NON	OUI	Maximum 2 505 \$ par année pour résidents du Qc	NON
Crédit d'impôt pour frais médicaux	 Provincial	OUI	→	OUI	Variable	Partiellement
Frais médicaux - Fédéral	 Fédéral					

Desjardins Gestion de patrimoine Valeurs mobilières est un nom commercial utilisé par Valeurs mobilières Desjardins inc. Valeurs mobilières Desjardins inc. est membre de l'Organisme canadien de réglementation des investissements (OCRI) et du Fonds canadien de protection des investisseurs (FCPI). DesjardinsMD, Desjardins Gestion de patrimoine Valeurs mobilièresMC ainsi que les marques de commerce associées sont des marques de commerce de la Fédération des caisses Desjardins du Québec employées sous licence.

Les informations contenues dans ce document ne doivent pas être interprétées comme étant un avis de nature juridique, comptable, financière ou fiscale et Desjardins Cabinet de Services Financiers inc. et Valeurs mobilières Desjardins inc. recommandent que vous consultiez vos propres professionnels en droit, comptabilité, fiscalité et finance en fonction de vos besoins

